



RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
CLOS LE 31 MARS 2022

Le présent rapport peut contenir des renseignements confidentiels ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant des clients d'EDC ainsi que des renseignements fournis à EDC à titre confidentiel. Il doit être traité en conséquence et ne doit pas être reproduit, en tout ou en partie.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Survol | 3 |
| Autorisation | 3 |
| Admissibilité | 3 |
| Gestion des risques | 4 |
| Gestion..... | 4 |
| Divulgence..... | 5 |
| Exercice financier..... | 5 |
| Rapport de gestion..... | 6 |
| États financiers du Compte du Canada..... | 12 |
| Notes afférentes aux états financiers | 14 |
| Glossaire de termes financiers..... | 19 |

Survol

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient pas être portées au Compte de la Société, mais qui sont néanmoins dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Les opérations sur le Compte du Canada peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de la sous-section 10(1.1) de la *Loi*.

Durant l'année, le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a permis à EDC de continuer à apporter son soutien pour faire face à la pandémie de la COVID-19. Ce programme, qui s'est achevé en décembre 2021, visait à fournir du soutien aux microentreprises et aux petites entreprises canadiennes sous la forme de prêts de 40 000 \$ à 60 000 \$ avec possibilité de radiation partielle et sans intérêt s'ils sont remboursés d'ici le 31 décembre 2023. Au 31 mars 2022, 44,7 milliards de dollars étaient dus au titre du programme (voir la note 3).

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique (le « Ministre » ou « ministre du Commerce international ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels.

Avant le 25 mars 2020, le paragraphe 24(1) de la *Loi* limitait à 20 milliards de dollars (la « limite prescrite par la Loi ») au total i) les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels engagés), ii) les obligations d'avance de fonds liées aux engagements en cours entraînant l'octroi d'un crédit ou les obligations de verser un montant en raison d'un engagement en cours, et iii) les montants de principal dus en raison d'engagements entraînant l'octroi d'un crédit. Le 25 mars 2020, en réponse à la pandémie de la COVID-19, une modification a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite. La limite prescrite par la *Loi* a été portée à 75 milliards de dollars le 16 avril 2020, puis à 93 milliards le 15 mai 2020, et à 115 milliards le 30 septembre 2020. Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC. Avant le 25 mars 2020, ce mandat consistait à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Le 25 mars 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, la *Loi* a été modifiée pour élargir le mandat d'EDC, qui doit désormais soutenir et développer, directement ou indirectement, le commerce intérieur lorsque le ministre des Finances le lui demande.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux transactions d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés pour la capacité de risque de la Société et incompatibles avec son impératif de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à effectuer l'opération et assumer lui-même les risques, pourvu que l'opération serve l'intérêt national du Canada. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

Gestion

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au receveur général. Cependant, aux termes de la *Loi*, le ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 5). Le ministre du Commerce international, avec l'assentiment du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations de ces Comptes du Canada.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada, ministère sous la direction du ministre du Commerce international, un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Divulgence

Les renseignements sur les opérations en cours [sont publiés sur le site Web d'EDC](#), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice financier

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2021-2022.

- Au 31 mars 2022, 44,7 milliards de dollars avaient été décaissés au titre du CUEC.
- À la fin de l'exercice 2020-2021, des autorisations ministérielles avaient été signées pour un financement pouvant aller jusqu'à 17,3 milliards de dollars visant l'oléoduc Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 4,7 milliards, un deuxième prêt à terme pouvant aller jusqu'à 11,6 milliards, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant aller jusqu'à 1 milliard – le tout arrivant à échéance le 29 août 2025. Au cours de l'année, une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour augmenter de 1,9 milliard de dollars la limite du deuxième prêt à terme, portant le montant disponible à 13,5 milliards de dollars jusqu'au 29 août 2025. Au 31 mars 2022, les autorisations ministérielles se rapportant à l'oléoduc Trans Mountain totalisaient 19,2 milliards de dollars; de ce montant, 16,3 milliards de dollars ont été utilisés, dont 6,3 milliards au cours de l'exercice. Des décaissements totalisant 1,6 milliard de dollars après le 18 février 2022 ont été remboursés avec intérêts une fois que la Trans Mountain Corporation a réglé le financement externe, le 29 avril 2022. À cette date, la société a obtenu jusqu'à 10 milliards de dollars en financement de tiers, pour lequel un Compte du Canada a accordé une garantie sur le montant total du financement.

Voici d'autres faits saillants de l'exercice 2021-2022 :

- La perte nette s'est établie à 755 millions de dollars, contre 15,6 milliards l'année précédente. Cette baisse est principalement attribuable à une baisse des remises de dettes et de la provision du CUEC pour pertes de crédit. Sur la période antérieure, les remises de la dette dans le cadre du paiement de transfert au titre du CUEC se sont élevées à 13,1 milliards et la provision du CUEC était de 2,7 milliards de dollars, contre 1,5 milliard de remises de dette et une reprise de 364 millions pour la période actuelle. C'est au dernier exercice (2020-2021) qu'a été instauré le programme du CUEC, et la majorité des décaissements ont donc eu lieu à cette période. Par conséquent, comparée à la période actuelle, la période antérieure était caractérisée par une remise de la dette plus élevée et une provision plus importante pour les pertes de crédit. D'autres coûts relatifs au CUEC ont contribué à la perte nette :
 - Les frais des institutions financières de 182 millions de dollars (contre 92 millions de dollars en 2020-2021) qui offrent le CUEC aux emprunteurs admissibles;
 - Les charges administratives du CUEC, s'élevant à 56 millions de dollars (même montant qu'en 2020-2021), y compris les coûts directs engagés par EDC, principalement les paiements à des tiers pour l'administration du programme.
- Les produits tirés des prêts ont augmenté de 210 millions de dollars, pour atteindre 614 millions, principalement en raison de produits d'intérêts relatifs à l'oléoduc Trans Mountain.
- EDC a effectué des remises au receveur général (au titre de principal, d'intérêts, de primes et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 3 839 millions de dollars. Le montant total reçu par le Trésor est de 10 308 millions, principalement en lien avec le CUEC.

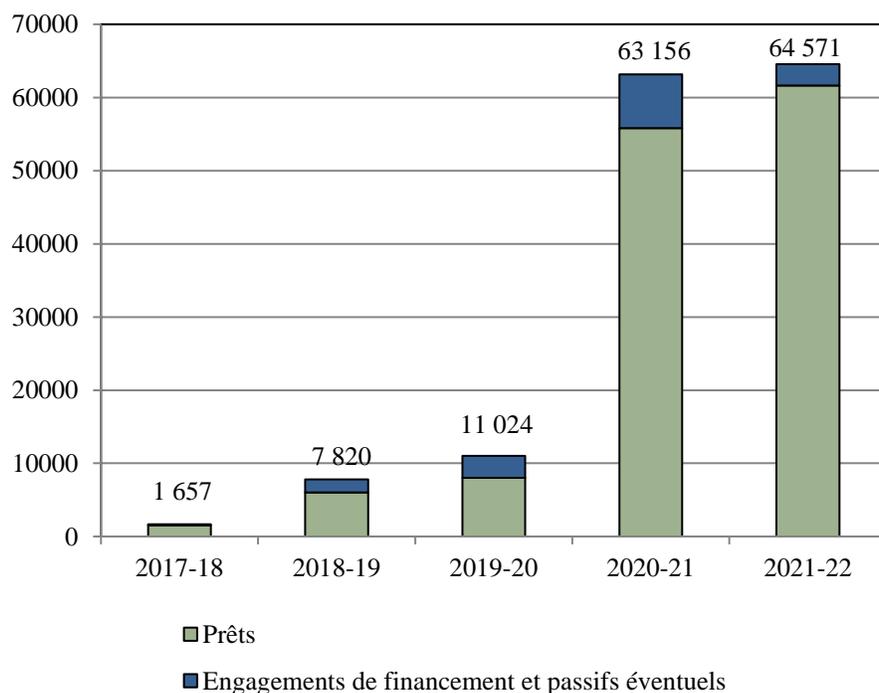
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

Au 31 mars 2022, la position par rapport à la limite de 115 milliards de dollars prescrite par la Loi était de 64,6 milliards (63,2 milliards au 31 mars 2021). L'augmentation de la position par rapport à la limite prescrite par la Loi s'explique surtout par une augmentation des facilités de prêt octroyées en lien avec le projet d'oléoduc Trans Mountain. Voici une ventilation de cette position :

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | Mars 2022 | Mars 2021 |
|--|----------------------|--------------|
| Prêts | | |
| Concessionnels – CUEC | 44 666 | 44 881 |
| Concessionnels | 463 | 500 |
| Non concessionnels | 16 524 | 10 436 |
| | 61 653 | 55 817 |
| Engagements de financement et passifs éventuels | | |
| Engagements de prêts | 2 907 | 7 306 |
| Garanties de prêts | 11 | 33 |
| | 2 918 | 7 339 |
| Position par rapport à la limite prescrite par la Loi | 64 571 \$ | 63 156 \$ |

Résumé des cinq derniers exercices

**Position du Compte du Canada par rapport à la limite
prescrite par la Loi -
Historique sur cinq ans (en millions \$)**



Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2022.

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | | | Mars 2022 | Mars 2021 | |
|---|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------|----------------------|--------------|----------|
| Pays | Prêts concessionnels | Prêts non concessionnels | Engagements de prêt | Garanties de prêt | Total | % | Total | % |
| Canada – CUEC | 44 666 | - | - | - | 44 666 | 69 | 44 881 | 71 |
| Canada | 11 | 16 322 | 2 907 | - | 19 240 | 30 | 17 340 | 27 |
| Chine | 279 | - | - | - | 279 | 1 | 304 | 1 |
| États-Unis | - | 74 | - | - | 74 | - | 270 | 1 |
| Turquie | 70 | - | - | - | 70 | - | 74 | - |
| Irak | - | 64 | - | - | 64 | - | 75 | - |
| Maroc | 54 | - | - | - | 54 | - | 57 | - |
| Argentine | - | 33 | - | - | 33 | - | 37 | - |
| Inde | 31 | - | - | - | 31 | - | 36 | - |
| Pakistan | - | 16 | - | - | 16 | - | 16 | - |
| Autres* | 18 | 15 | - | 11 | 44 | - | 66 | - |
| Total | 45 129 \$ | 16 524 \$ | 2 907 \$ | 11 \$ | 64 571 \$ | 100 | 63 156 \$ | 100 |

* Comprend sept pays à l'égard desquels les expositions varient de 2 à 12 millions de dollars (contre huit pays à l'égard desquels les expositions varient de 0,1 à 16 millions de dollars en 2020-2021).

Exposition par devise

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | Mars 2022 | | Mars 2021 | | |
|---|----------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|----------------|------------------------------|---------------------------|----------|
| Devise | Montant | Équivalent en CAD | Taux de change | % | Montant | Équivalent en CAD | Taux de change | % |
| Dollars | 63 939 | 63 939 | - | 99 | 62 278 | 62 278 | - | 99 |
| M USD | 506 | 632 | 1,2502 | 1 | 699 | 878 | 1,2567 | 1 |
| Total | | 64 571 \$ | | 100 | | 63 156 \$ | | 1 |

L'augmentation de l'exposition globale en dollars canadiens pendant l'exercice est essentiellement attribuable aux décaissements au titre des facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain. La baisse de l'exposition en dollars américains au cours de l'année découlait principalement du montant des radiations de prêts du secteur automobile.

Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | Mars 2022 | | | Mars 2021 | | |
|--|--------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|-------------------------|--------------|
| | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total |
| Prêts | | | | | | |
| Concessionnels – CUEC | 44 666 | - | 44 666 | 44 881 | - | 44 881 |
| Concessionnels | 11 | 452 | 463 | 10 | 490 | 500 |
| Non concessionnels | 127 | 16 397 | 16 524 | 314 | 10 122 | 10 436 |
| | 44 804 | 16 849 | 61 653 | 45 205 | 10 612 | 55 817 |
| Engagements de financement et passifs éventuels | | | | | | |
| Engagements de prêts | 7 | 2 900 | 2 907 | 16 | 7 290 | 7 306 |
| Garanties de prêts | - | 11 | 11 | - | 33 | 33 |
| | 7 | 2 911 | 2 918 | 16 | 7 323 | 7 339 |
| Total | 44 811 \$ | 19 760 \$ | 64 571 \$ | 45 221 \$ | 17 935 \$ | 63 156 \$ |
| Pourcentage | 69 % | 31 % | 100 % | 72 % | 28 % | 100 % |

L'augmentation de l'exposition liée aux comptes souverains résulte principalement des facilités de prêt octroyées en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

Le tableau suivant présente une autre ventilation de l'exposition liée aux comptes commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays.

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | Mars 2022 | | Mars 2021 | |
|---|----------------------|------------|----------------------|----------|
| | Total | % | Total | % |
| Comptes commerciaux (par secteur industriel) | | | | |
| Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes | 44 666 | 69 | 44 881 | 71 |
| Transport et entreposage | 74 | - | 131 | - |
| Ressources | 38 | - | 38 | - |
| Autres | 33 | - | 171 | 1 |
| | 44 811 | 69 | 45 221 | 72 |
| Comptes souverains (par pays) | | | | |
| Canada | 19 170 | 31 | 17 270 | 27 |
| Chine | 279 | - | 304 | 1 |
| Turquie | 70 | - | 74 | - |
| Irak | 64 | - | 75 | - |
| Maroc | 54 | - | 57 | - |
| Argentine | 33 | - | 37 | - |
| Autres | 90 | - | 118 | - |
| | 19 760 \$ | 31 | 17 935 \$ | 28 |
| | 64 571 \$ | 100 | 63 156 \$ | 100 |

L'augmentation de l'exposition au Canada résulte des décaissements et d'une augmentation des facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | Mars 2022 | | | Mars 2021 | | |
|---|----------------------|-----------------|---------------|----------------------|-----------------|--------------|
| | Fixe | Variable | Total | Fixe | Variable | Total |
| Concessionnaires – CUEC | 44 666 | - | 44 666 | 44 881 | - | 44 881 |
| Concessionnaires | 457 | 6 | 463 | 494 | 6 | 500 |
| Non concessionnaires | 16 383 | 141 | 16 524 | 10 145 | 291 | 10 436 |
| Total | 61 506 | 147 | 61 653 | 55 520 | 297 | 55 817 |
| Pourcentage | 100 % | 0 % | 100 % | 99 % | 1 % | 100 % |

Flux de trésorerie générés sur les prêts

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au receveur général pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives. La quasi-totalité des produits d'intérêts provient des prêts non concessionnels, les prêts concessionnels ayant des taux d'intérêt faibles ou nuls.

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | Mars 2022 | | | Mars 2021 | | |
|---|------------------------------------|--------------------|---------------|------------------------------------|--------------------|---------------|
| | Solde annuel moyen du principal | Flux d'intérêts | % | Solde annuel moyen du principal | Flux d'intérêts | % |
| Concessionnels | 37 251 | - | 0,00 % | 21 037 | 12 | 0,06 % |
| Non concessionnels | 22 807 | 547 | 2,40 % | 9 125 | 381 | 4,18 % |
| Total | 60 058 \$ | 547 \$ | 0,91 % | 30 162 \$ | 393 \$ | 1,30 % |

La hausse du solde moyen du principal résulte surtout des nouvelles activités de financement pour l'exercice en lien avec le CUEC et les prêts liés à l'oléoduc Trans Mountain.

Accords financiers aménagés

Durant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022, le Compte du Canada a permis de faciliter des déboursements totalisant 3,8 milliards de dollars (contre 45,2 milliards de dollars en 2020-2021) au titre du CUEC.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, une des facilités relatives à l'oléoduc Trans Mountain a été modifiée pour faire passer la limite du prêt de 11,6 à 13,5 milliards de dollars. À la fin de l'exercice, 16,3 milliards de dollars avaient été versés dans le cadre de ces facilités.

États financiers du Compte du Canada

État des prêts

| <i>en date de</i> | Mars | Mars |
|---|-----------------|-------------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 2022 | 2021 |
| Prêts au titre du CUEC (note 3) | 44 666 | 44 881 |
| Provision pour paiements de transfert au titre du CUEC (note 3) | (13 778) | (13 085) |
| Prêts nets au titre du CUEC | 30 888 | 31 796 |
| Prêts (note 4) | 16 987 | 10 936 |
| Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts | (2 471) | (3 003) |
| Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions | (247) | (197) |
| Escompte non amorti sur les prêts concessionnels | (320) | (343) |
| Intérêts courus et commissions | 429 | 357 |
| Total | 45 266 | 39 546 |

État des engagements de financement et des passifs éventuels

| <i>en date de</i> | Mars | Mars |
|---|-----------------|-------------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 2022 | 2021 |
| Engagements de prêts | 2 907 | 7 306 |
| Garanties de prêts (note 7) | 11 | 33 |
| Total | 2 918 \$ | 7,339 \$ |

État des résultats

| <i>exercice clos en</i> | Mars | Mars |
|--|-----------------|-------------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 2022 | 2021 |
| Produits | | |
| Intérêts créditeurs et commissions de garantie | 614 | 404 |
| Gain de change | 2 | - |
| Amortissement de l'escompte | 23 | 23 |
| Recouvrement de montants déjà engagés (note 5) | 374 | 2 |
| Total des produits | 1 013 | 429 |
| Dépenses | | |
| Paiement de transfert au titre du CUEC (note 3) | 1 515 | 13 085 |
| Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit au titre du CUEC (note 3) | - | 2 722 |
| Frais des institutions financières liés au CUEC (note 3) | 182 | 92 |
| Charges administratives liées au CUEC (notes 3 et 5) | 56 | 56 |
| Perte de change | - | 76 |
| Dotation à la provision (reprise sur provision) pour pertes sur prêts et garanties de prêts | 14 | 1 |
| Charges administratives (note 5) | 1 | 1 |
| Total des charges | 1 768 | 16 033 |
| Bénéfice (perte) net | (755) \$ | (15 604) \$ |

Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

| <i>exercice clos en</i> | Mars | Mars |
|--|----------------|-----------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 2022 | 2021 |
| Fonds remis au Trésor par EDC | | |
| Gestionnaire régional | (3 292) | (1 153) |
| Intérêts, primes et commissions | (547) | (393) |
| Total des fonds remis au receveur général | (3 839) | (1 546) |
| Fonds du receveur général reçus par EDC | | |
| Gestionnaire régional | 10 069 | 49 036 |
| Frais des institutions financières liés au CUEC (note 3) | 182 | 92 |
| Charges administratives | 57 | 57 |
| Total des fonds reçus du Trésor | 10 308 | 49 185 |
| Fonds nets en trésorerie reçus du (remis au) Trésor ou au receveur général (selon le cas) | 6 469 | 47 639 \$ |

Nota – EDC remet au receveur général tous les fonds qu'elle reçoit à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1. Mandat et autorisation

La Société a pour mission i) de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international et (ii) d'accorder, directement ou indirectement, du financement de développement et d'autres formes de soutien au développement qui s'inscrivent dans les priorités de développement international du Canada. En mars 2020, le mandat d'EDC a été temporairement élargi pour inclure le soutien et le développement, direct ou indirect, du commerce intérieur lorsque le ministre des Finances le lui demande. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations qui sont considérées comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC, autres que les opérations d'investissement. La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général du Canada.

Avant le 25 mars 2020, l'article 24 de la *Loi sur le développement des exportations* limitait à 20 milliards de dollars au total (la « limite prescrite par la *Loi* ») i) les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), ii) les obligations d'avance de fonds en raison d'engagements en cours entraînant l'octroi d'un crédit ou les obligations de verser un montant en raison d'un engagement en cours, et iii) le principal impayé des créances d'EDC en lien avec tout engagement entraînant l'octroi d'un crédit. Le 25 mars 2020, une modification a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer la limite prescrite par la *Loi*, qui est passée à 75 milliards de dollars le 16 avril 2020, puis à 93 milliards le 15 mai 2020, et enfin à 115 milliards le 30 septembre 2020. Au 31 mars 2022, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 64 571 millions de dollars (63 156 millions au 31 mars 2021).

Note 2. Principales méthodes comptables

Méthode comptable

Les montants présentés dans les états financiers du Compte du Canada sont comptabilisés conformément aux normes comptables du secteur public.

L'information consolidée présentée dans les Comptes publics du Canada satisfait aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (Procédures des comptes publics).

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

Provision pour paiements de transfert et pertes sur créances

Lorsque nécessaire, des provisions sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable des prêts à un montant qui se rapproche de leur valeur de recouvrement nette. La provision pour paiements de transfert représente une réduction visant à refléter les conditions libérales des clauses de renonciation du CUEC.

La provision pour pertes sur créances reflète la possibilité de pertes associées à un défaut potentiel. Elle est établie en fonction du risque de crédit de l'emprunteur, des garanties fournies et de l'historique de remboursement. Lorsqu'on détermine qu'un prêt est irrécouvrable, il est radié.

Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période de référence. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens (quotidiens ou mensuels) en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts peuvent comporter une incertitude relative à la mesure en raison du recours à des estimations quant aux provisions pour pertes sur créances (pertes potentielles issues de défauts) et aux provisions servant à déterminer les réductions liées aux conditions libérales des clauses de renonciation du CUEC.

Les estimations des provisions pour pertes sur créances et pour paiements de transfert sont toutes deux examinées annuellement et révisées à la lumière de plusieurs facteurs, dont les taux historiques de pertes sur prêts, les avis d'experts, les hypothèses émises par la direction et les approches basées sur des modèles qui tiennent compte de la conjoncture économique. Qui plus est, la provision pour paiements de transfert fait aussi chaque année l'objet d'un examen et d'une révision en fonction de facteurs comme l'historique de remboursement, les avis d'experts, les hypothèses émises par la direction.

La pandémie de COVID-19 accentue l'incertitude relative à la mesure des provisions pour prêts. Plus particulièrement, vu la nature unique de la crise, il y a peu de précédents sur lesquels se baser pour évaluer les recouvrements prévus, ce qui peut faire varier grandement l'évaluation des prêts au titre du CUEC. Les pleines répercussions que pourrait avoir la pandémie sur les hypothèses – qui concernent entre autres la qualité du crédit et la probabilité de défaut servant à mesurer les pertes sur créances – sont inconnues et dépendront des développements futurs, qui demeurent incertains.

Note 3. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Dans sa mouture originale, le programme du CUEC permettait aux entreprises admissibles de recevoir des prêts de 40 000 dollars à un taux de 0 %, remboursables d'ici le 31 décembre 2022 et pouvant faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, avec un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1^{er} janvier 2023. Si l'emprunteur remboursait la totalité du prêt le 31 décembre 2022 ou avant, il pouvait voir jusqu'à 25 % (10 000 \$) de son prêt radié. Le 4 décembre 2020, le programme a été modifié pour permettre aux demandeurs admissibles d'emprunter un maximum de 60 000 dollars au titre du CUEC. Les demandeurs admissibles qui avaient déjà reçu un prêt de 40 000 dollars pouvaient, s'ils y étaient admissibles, faire une demande de majoration de leur prêt dans le cadre du programme, afin de recevoir 20 000 dollars supplémentaires. Ces prêts, avec ou sans majoration, sont sans intérêts et doivent être remboursés avant le 31 décembre 2022. Ils peuvent faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, auquel cas ils sont assortis d'un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1^{er} janvier 2023. Si le remboursement du prêt au titre du CUEC est effectué en totalité d'ici le 31 décembre 2022, l'emprunteur pourra profiter d'une radiation pouvant atteindre 33 % du prêt de 60 000 dollars (25 % des 40 000 \$ initiaux, plus 50 % des sommes additionnelles). Le 12 janvier 2022, le gouvernement du Canada a annoncé que la date de remboursement du prêt au titre du CUEC, pour tous les titulaires qui sont en règle et qui souhaiteraient prétendre à une radiation partielle de leur prêt, a été remise au 31 décembre 2023. Ainsi, tout prêt en règle ayant des montants impayés au 31 décembre 2023 sera assujéti à une prolongation unique de deux ans et assorti d'un taux d'intérêt de 5 % par année à compter du 1^{er} janvier 2024. Au 31 mars 2022, 44,7 milliards de dollars étaient dus au titre du programme.

La provision pour paiements de transfert représente les meilleures estimations de la direction quant au principal à radier aux termes du CUEC. Les hypothèses portent notamment sur les débiteurs qu'on s'attend voir profiter de la radiation des prêts et sont basées sur le jugement de la direction. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations sont examinées annuellement et révisées si nécessaire. Au 31 mars 2022, la provision pour paiements de transfert était de 13,8 milliards de dollars.

Les modifications aux provisions pour paiements de transfert résultant d'une sortie de fonds, des remboursements, des arrivées à échéance et des radiations, de même que les modifications aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, sont consignées dans les dépenses liées aux paiements de transfert au titre du CUEC dans l'état des résultats.

Les frais des institutions financières liés aux CUEC, qui s'élèvent à 182 millions de dollars, sont des sommes facturées par les institutions financières qui offrent le programme. Ces dernières ont une relation directe avec les emprunteurs et sont responsable de ce qui suit : la distribution des fonds aux emprunteurs et leur recouvrement, la remise des fonds recouverts au gouvernement du Canada, et la divulgation des soldes et de l'activité des emprunteurs au titre du CUEC.

Les charges administratives de 56 millions de dollars au titre du CUEC sont des dépenses directes engagées par EDC pour l'administration du programme. Les coûts directs sont principalement liés aux tiers qui participent à l'administration du programme.

Note 4. Prêts

| | Mars 2022 | | | Mars 2021 | | |
|---|------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | | | |
| Régime fiscal | Concessionnels | Non concessionnels | Total | Concessionnels | Non concessionnels | Total |
| En souffrance | - | 47 | 47 | - | 155 | 155 |
| 2021-2022 | - | - | - | 31 | 92 | 123 |
| 2022-2023 | 30 | 20 | 50 | 44 913 | 38 | 44 951 |
| 2023-2024 | 44 697 | 26 | 44 723 | 31 | 26 | 57 |
| 2024-2025 | 31 | 27 | 58 | 31 | 27 | 58 |
| 2025-2026 | 31 | 16 336 | 16 367 | 31 | 10 046 | 10 077 |
| 2026-2027 | 31 | 13 | 44 | 31 | 14 | 45 |
| 2027-2028 | 31 | 14 | 45 | 31 | 14 | 45 |
| 2028-2029 | 31 | 3 | 34 | 31 | 4 | 35 |
| 2029-2030 et au-delà | 247 | 38 | 285 | 251 | 20 | 271 |
| Total | 45 129 \$ | 16 524 \$ | 61 653 \$ | 45 381 \$ | 10 436 \$ | 55 817 \$ |

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice.

| | Mars 2022 | | | Mars 2021 | | |
|---|-------------------|------------------|---------------|-------------------|------------------|---------------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | | | |
| | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total |
| Principal en souffrance | - | 47 | 47 | 139 | 16 | 155 |
| Intérêts et commissions en souffrance | - | 245 | 245 | - | 226 | 226 |
| Total | 0 \$ | 292 \$ | 292 \$ | 139 \$ | 242 \$ | 381 \$ |

Note 5. Recouvrement de montants déjà engagés et charges administratives portées au Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements le montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les frais indirects, généraux et juridiques que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez un aperçu des frais déboursés au cours des cinq dernières années.

| | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 | 2017-2018 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | | |
| CUEC | 56 | 56 | - | - | - |
| Autre Compte du Canada | 1 | 1 | 9 | 7 | 6 |
| Total | 57 | 57 | 9 | 7 | 6 |

Note 6. Engagements de financement

Les engagements de financement sont des prêts sur lesquels le débiteur peut immédiatement faire des prélèvements, à condition de respecter les clauses restrictives stipulées dans les conventions de prêt.

Note 7. Garanties du Compte du Canada

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Glossaire des termes financiers

Charges administratives – Dépenses directes engagées par EDC pour l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada, excluant les coûts liés au CUEC.

Charges administratives liées au CUEC – Dépenses directes engagées par EDC pour l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada en lien avec le CUEC.

Compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit au titre du CUEC – Représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes probables sur créances au titre du CUEC. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

CUEC – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Engagement de prêt – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

Exposition liée aux prêts souverains – Sont concernés les prêts pour lesquels le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.

Financement – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Frais des institutions financières liés au CUEC – Frais facturés par les institutions financières qui participent au CUEC.

Garantie de prêt – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore reçus sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

Passif éventuel – Obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d'assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

Prêt concessionnel – Prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement.

Provision pour paiements de transfert au titre du CUEC – Représente les meilleures estimations de la direction quant au principal à radier aux termes du CUEC.

Provision pour pertes sur créances – Représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes probables sur créances. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers.

Radiation – Montant radié aux termes du CUEC.